

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
13

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
13

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **5 février 2018**

L'an deux mille dix-huit

Le cinq février

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

Étaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire
M. Pierre **GIRARDEAU**, Adjoint au Maire
M. Sébastien **HURSTEL**, Adjoint au Maire

Mmes Bernadette **SEURET** et Chantal **DIEBOLT**

MM. Quentin **FENDER**, Hyacinthe **HUGEL**, Bernard **HURSTEL**,
Guillaume **LUTZ**, Michel **MUTSCHLER**, Philippe **SCHAAL** et
Arnaud **WACHENHEIM**

Absents excusés :

Mme Anita **ECKERT**

Absents non excusés : Néant

Procurations :

Mme Anita **ECKERT** pour le compte de M. Pierre **GIRARDEAU**

**N°01/01/2018 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 11 décembre 2017.

**N°02/01/2018 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
MODIFICATION DES HORAIRES A PARTIR DU 28 AVRIL 2017
PISCINE**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Education,

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 relatif à l'autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

CONSIDERANT les horaires retenus pour l'école de Limersheim et validés par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, en date du 14 avril 2014, à savoir :

Les horaires de l'école de LIMERSHEIM applicable à la rentrée 2014, sont :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h15 à 11h15	13h15 à 15h30
Mardi	8h15 à 11h15	13h15 à 15h30
Mercredi	9h00 à 12h00	
Jeudi	8h15 à 11h15	13h15 à 15h30
Vendredi	8h15 à 11h15	13h15 à 15h30

CONSIDERANT la délibération N° 10/11/2014 en date du 1^{er} décembre 2014 relative à la modification des horaires à partir du 1^{er} Janvier 2015 et mettant en place les horaires suivant :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h15 à 11h25	13h25 à 15h30
Mardi	8h15 à 11h25	13h25 à 15h30
Mercredi	9h00 à 12h00	
Jeudi	8h15 à 11h25	13h25 à 15h30
Vendredi	8h15 à 11h25	13h25 à 15h30

CONSIDERANT le courrier de Mme la Directrice d'Ecole de LIMERSHEIM en date du 11 janvier 2018, relatif à une modification des horaires à compter du 10 avril 2018, en raison du cycle de natation au troisième trimestre de l'année 2017.

ET APRES en avoir délibéré,

MODIFIE

Les horaires des vendredis du 3^{ème} trimestre de l'année 2018 de la manière suivante :

- Début des cours à 8h00 et fin des cours à 15h15
- La pause méridienne aura lieu de 11h25 à 13h25 comme à l'accoutumée.

PRECISE

Que le changement d'horaire du vendredi du 3ème trimestre de l'année 2018, en raison du cycle de natation, s'applique à l'ensemble de l'école de LIMERSHEIM.

CHARGE

Le Maire ou l'Adjoint délégué de demander l'autorisation d'effectuer ce changement auprès de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale d'Erstein.

CHARGE EGALEMENT

Le Maire ou l'Adjoint délégué d'informer l'ensemble de l'équipe enseignante, ainsi que les parents d'élèves après acceptation de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale d'Erstein.

N°03/01/2018 APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire expose,

La proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi

par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des collectivités locales ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

VU le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

CHARGE

Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

**N°04/01/2018 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
REHABILITATION DU BÂTIMENT SISE 4 PLACE DE L'EGLISE
AUTORISATION AU MAIRE DE PROCEDER A LA SIGNATURE DES MARCHES**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose

La Commune de Limersheim est propriétaire du terrain section 1 parcelle 59 et du bâtiment abritant aujourd'hui la salle des cérémonies (utilisée à l'occasion des mariages, élections, séances du Conseil Municipal pour des raisons d'accessibilité), le local paroissial au rez-de chaussée et un logement à l'étage.

Ce bâtiment communal a été l'école communale de 1840 à 2004 et servait également de Mairie jusqu'en 1993, année de son transfert dans l'ancien presbytère.

Il comportait également le logement de l'Instituteur à l'étage.

Suite à la sortie du dernier locataire du logement communal, nous avons décidé de transformer le logement existant en 2 logements duplex et de profiter de ces travaux de réaménagement pour réaliser une réhabilitation complète du bâtiment permettant ainsi de réaliser des travaux à économies d'énergies, afin de bénéficier du label bâtiment BBC.

Dans ce cadre, une étude thermique a été réalisée par la Société ANATAME au cours de l'année 2016.

Les travaux issus de cette étude thermiques se résument de la manière suivante :

ACTIONS	SOLUTION BBC RETENUE
Améliorations au niveau du bâti	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une ITI - Laine de bois• Isolation du plancher haut sous combles non chauffés - Laine de verre• Isolation des rampants - Laine de verre• Isolation en surface des planchers bas sur TP et sur sous-sol non chauffé - Polyuréthane
Améliorations au niveau des menuiseries	<ul style="list-style-type: none">• Remplacement des menuiseries par du DV 4/16/4 PVC ; $U_w = 1,0 - W/(m^2.K)$ et $Sw = 0,55$• Mise en place de fenêtres de toit DV 4/16/4 bois ; $U_w = 1,2 W/(m^2.K)$ et $Sw = 0,23$• Mise en place de portes en bois pleines performantes ; $U_d = 0,8 W/(m^2.K)$ et imposte en DV 4/12/4 bois ; $U_w = 2,55 W/(m^2.K)$ et $Sw = 0,50$
Améliorations au niveau du chauffage	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de chaudières individuelles au gaz naturel, d'un réseau de distribution et de nouveaux émetteurs
Améliorations au niveau de la ventilation	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une VMC SF pour le RDC avec modulation des débits en fonction d'une programmation horaire et de sondes CO2 pour la salle culturelle et la salle du conseil de fabrique• Mise en place d'une VMC SF hygroréglable B pour les logements
Améliorations au niveau de l'éclairage	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de lampes LED peu énergivores• Allumage manuel

Le Maire rappelle encore

En date du mardi 13 décembre 2017, un avis d'appel d'offres a été publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, concernant les marchés de travaux pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Le Règlement de Consultation indiquait que les offres devaient être remises au plus tard pour le vendredi 19 janvier 2018 à 12 heures.

Aussi, 33 entreprises ont répondu au présent appel d'offre :

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Mode de transmission du pli	N° du ou des lots	Nom du candidat	Observations
1	22/12/2017	LRAR	11	DIPOL SA 1, rue de la Batterie 67118 GEISPOLLSHEIM-GARE	Dossier arrivé en Mairie de Nordhouse
2	-	LRAR	13	LS2A 7, rue de Lattre de Tassigny 67300 SCHILTIGHEIM	
3	-	LRAR	13	TURQUOISE 21, rue de la Forêt 67550 VENDENHEIM	
4	10/01/2018 à 10h15	Porteur	4	TOMAT 78, avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	
5	13/01/2018	LRAR	12	SOCOBRI 2, route nationale 67700 OTTERSWillER	
6	13/01/2018	LRAR	4	FREGONESE ET FILS SA 6, rue Desaix - ZI 67450 MUNDOLSHEIM	
7	16/01/2018	LRAR	11	Comptoir Des Revêtements de l'Est 12, rue Frédéric CHOPIN BP 80158 GEISPOLLSHEIM GARE 67404 ILLKIRCH Cedex	
8	16/01/2018 à 11h30	Porteur	6	ABRI BATISSE 37, rue Saglio 67100 Strasbourg	
9	16/01/2018	LRAR	4	KAPP ECHAFAUDAGE 6, rue de Rouen 67000 STRASBOURG	
10	16/01/2018	LRAR	13	MAYART 3, rue du Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH	
11	17/01/2018 à 11h30	Porteur	7	MATT Electricité 4, rue des Vergers 67220 BREITENBACH	
12	18/01/2018 à 14h57	Porteur	2 et 3	BILZ Charles 16, rue du Tramway – ESCHAU BP 10072 67402 ILLKIRCH Cedex	
13	18/01/2018 à 16h03	Porteur	5	ACTI FEN 36, rue du Cygne 67600 HILSENHEIM	
14	18/01/2018 à 16h18	Porteur	8	SARL ESCHRICH EMMANUEL 20C, rue Principale 67220 LALAYE	

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Mode de transmission du pli	N° du ou des lots	Nom du candidat	Observations
15	18/01/2018 à 16h18	Porteur	3	SARL HERBACH 1C, rue Rutel 67220 BASSEMBERG	
16	18/01/2018 à 16h28	Porteur	7, 8 et 9	HIRTZEL – ARBOGAST & FILS 3, rue Haute Fontaine 67860 BOOFZHEIM	
17	19/01/2018 à 9h17	Porteur	8 et 9	G&H OSTERMANN SAS 1, rue Thomas Edison 67450 MUNDOLSHEIM	
18	19/01/2018 à 9h32	Porteur	1	Les Bâtitseurs Associés 8, rue de l'Electricité 67800 HOENHEIM	
19	19/01/2018 à 10h37	Porteur	8	CHARPIOT Sanitaire Chauffage 214, rue Principale 67210 MEISTRATZHEIM	
20	19/01/2018 à 10h40	Porteur	2 et 3	PIASENTIN 9, rue Ettore Jean Bugatti BP147 – BISCHOFFSHEIM 67214 OBERNAI CEDEX	
21	19/01/2018 à 11h05	Porteur	5	BRAUN A. SUCCESEURS Sarl Menuiserie alu et PVC – Serrurerie – Volets RGE QUALIBAT 6, route d'Obernai 67880 KRAUTERGERSHHEIM	
22	19/01/2018 à 11h13	Porteur	13	KAZA COLOR SASU 204, avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	
23	19/01/2018 à 11h22	Porteur	9	Bernard JUNG 8, rue des Remparts 67230 SERMERSHEIM	
24	19/01/2018 à 11h39	Porteur	12	JEHU et Cie Z.A. 27, route de la Wantzenau 67800 HOENHEIM	
25	19/01/2018 à 11h40	Porteur	5 et 10	MENUISERIE RAESER SAS Z.A. Route d'Orschwiller 67600 SELESTAT	
26	19/01/2018 à 11h41	Porteur	12	ABRY-ARNOLD Service Bâtiment Rue de l'Electricité 67550 VENDENHEIM	
27	19/01/2018 à 11h58	LRAR	12	Peinture HEINRICH SCHMID Sarl 12, rue Forlen 67118 GEISPOLSHHEIM	
28	19/01/2018 à 11h58	LRAR	1	ZENNA BATIMENT 67, rue du Tiefenbach 68920 WINTZENHEIM	

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Mode de transmission du pli	N° du ou des lots	Nom du candidat	Observations
29	19/01/2018 à 11h58	LRAR	13	DECOPEINT 2, rue Mathis 67840 KILSTETT	
30	19/01/2018 à 11h58	LRAR	13	Peinture HEINRICH SCHMID Sarl 12, rue Forlen 67118 GEISPOLSHHEIM	
31	19/01/2018 à 11h58	LRAR	6	CILIA S.N. Z.A. 14, rue du Rhin 67390 MARCKOLSHEIM	
32	19/01/2018 à 11h58	LRAR	13	WANNER Patrick 10B, rue des Pruniers 67600 SELESTAT	
33	19/01/2018 A 11h58	Porteur	10	REIMEL Michaël 11, rue Adolphe Joseph Konzett 57820 LUTZELBOURG	

L'Adjoint en charge du dossier rappelle ensuite que le Règlement de la Consultation indiquait que :

Les critères d'attribution sont hiérarchisés dans l'ordre suivant l'importance décroissante et tiendront compte des sous-critères mentionnés ci-après étant précisé que le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation et ou complément peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

- 1- le prix 40 %
 - documentation et notice technique 10 %
 - le prix 30 %
- 2- la valeur technique 40%
 - les qualifications 10 %
 - les références 10 %
 - la visite de chantier 10 %
 - documents administratifs 10 %

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre de l'entrepreneur, l'indication en chiffres, hors T.V.A. figurant sur l'acte d'engagement, prévaudra sur toutes autres indications.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le montant figurant sur l'acte d'engagement.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les marchés seront attribués par lots séparés.

Le pouvoir adjudicataire, toutefois, se réserve le droit d'attribuer plusieurs marchés à une même entreprise, si elle considère que les conditions techniques et financières et de garantie de respect des délais, sont compatibles avec un tel regroupement, en préférence à l'analyse seule du prix des prestations de plusieurs entrepreneurs.

- 3- Délai d'exécution 20%
 - les effectifs 10 %
 - planning 10 %

Les entreprises en congés pendant la période indiquée dans le planning seront pénalisées. Les entreprises qui n'indiquent pas leurs congés dans le C.C.A.P. et celles qui ne signalent pas qu'elles ne seront pas en congés seront pénalisées de la même manière.

Aussi, l'Ouverture des plis a été réalisée en date du 22 janvier 2018 à 8h30.

Chaque entreprise a ensuite été destinataire d'un courriel de négociation.

Aussi, après réception des documents, l'analyse des offres réalisée par le Maître d'œuvre se présente de la manière suivante :

Lot	Intitulé du Lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Démolition Gros Œuvre & VRD	Les Bâisseurs Associés 8, rue de l'Electricité 67800 HOENHEIM	20 995,00 €	25 194,00 €
2	Charpente Bois	PIASENTIN 9, rue Ettore Jean Bugatti BP147 – BISCHOFFSHEIM 67214 OBERNAI CEDEX	34 767,54 €	41 721,05 €
3	Couverture Zinguerie	SARL HERBACH 1C, rue Rutel 67220 BASSEMBERG	26 576,70 €	31 892,04 €
4	Échafaudage	FREGONESE ET FILS SA 6, rue Desaix - ZI 67450 MUNDOLSHEIM	3 100,00 €	3 720,00 €
5	Menuiseries Extérieures PVC & volet battants bois	ACTI FEN 36, rue du Cygne 67600 HILSENHEIM	20 203,07 €	24 243,68 €
6	Plâtrerie Isolation	CILIA S.N. Z.A. 14, rue du Rhin 67390 MARCKOLSHEIM	47 000,00 €	56 400,00 €
7	Électricité	MATT Electricité 4, rue des Vergers 67220 BREITENBACH	17 000,00 €	20 400,00 €
8	Plomberie Sanitaire	SARL ESCHRICH EMMANUEL 20C, rue Principale 67220 LALAYE	27 500,00 €	33 000,00 €
9	Chauffage Gaz VMC	Bernard JUNG 8, rue des Remparts 67230 SERMERSHEIM	43 402,50 €	52 083,00 €
10	Menuiseries Intérieures	MENUISERIE RAESER SAS Z.A. Route d'Orschwiller 67600 SELESTAT	54 042,59 €	64 851,11 €
11	Chape Carrelages	Comptoir Des Revêtements de l'Est 12, rue Frédéric CHOPIN BP 80158 GEISPOLSHEIM GARE 67404 ILLKIRCH Cedex	3 694,62 €	4 433,54 €
12	Sols Souples	Comptoir Des Revêtements de l'Est 12, rue Frédéric CHOPIN BP 80158 GEISPOLSHEIM GARE 67404 ILLKIRCH Cedex	4 782,01 €	5 738,41 €
13	Peintures	WANNER Patrick 10B, rue des Pruniers 67600 SELESTAT	18 822,86 €	22 587,43 €
TOTAL			321 886,89 €	386 264,27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics

OUIE l'exposé de M. le Maire et de M. l'Adjoint en charge du Patrimoine et des Travaux

VU le rapport d'analyse rédigé par le Maître d'Œuvre

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine et des Travaux, réunie en date du 25 janvier 2018

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer les marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment sise 4 place de l'Eglise à :

Lot	Intitulé du Lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Démolition Gros Œuvre & VRD	Les Bâtisseurs Associés 8, rue de l'Electricité 67800 HOENHEIM	20 995,00 €	25 194,00 €
2	Charpente Bois	PIASANTIN 9, rue Ettore Jean Bugatti BP147 – BISCHOFFSHEIM 67214 OBERNAI CEDEX	34 767,54 €	41 721,05 €
3	Couverture Zinguerie	SARL HERBACH 1C, rue Rutel 67220 BASSEMBERG	26 576,70 €	31 892,04 €
4	Échafaudage	FREGONESE ET FILS SA 6, rue Desaix - ZI 67450 MUNDOLSHEIM	3 100,00 €	3 720,00 €
5	Menuiseries Extérieures PVC & volet battants bois	ACTI FEN 36, rue du Cygne 67600 HILSENHEIM	20 203,07 €	24 243,68 €
6	Plâtrerie Isolation	CILIA S.N. Z.A. 14, rue du Rhin 67390 MARCKOLSHEIM	47 000,00 €	56 400,00 €
7	Électricité	MATT Electricité 4, rue des Vergers 67220 BREITENBACH	17 000,00 €	20 400,00 €
8	Plomberie Sanitaire	SARL ESCHRICH EMMANUEL 20C, rue Principale 67220 LALAYE	27 500,00 €	33 000,00 €
9	Chauffage Gaz VMC	Bernard JUNG 8, rue des Remparts 67230 SERMERSHEIM	43 402,50 €	52 083,00 €
10	Menuiseries Intérieures	MENUISERIE RAESER SAS Z.A. Route d'Orschwiller 67600 SELESTAT	54 042,59 €	64 851,11 €

11	Chape Carrelages	Comptoir Des Revêtements de l'Est 12, rue Frédéric CHOPIN BP 80158 GEISPOLSEIM GARE 67404 ILLKIRCH Cedex	3 694,62 €	4 433,54 €
12	Sols Souples	Comptoir Des Revêtements de l'Est 12, rue Frédéric CHOPIN BP 80158 GEISPOLSEIM GARE 67404 ILLKIRCH Cedex	4 782,01 €	5 738,41 €
13	Peintures	WANNER Patrick 10B, rue des Pruniers 67600 SELESTAT	18 822,86 €	22 587,43 €
TOTAL			321 886,89 €	386 264,27 €

AUTORISE

M. le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à la signature des marchés de travaux comme indiqué ci-dessus

RAPPELLE

Que les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget primitif 2018

N°05/01/2018 DEMANDE DE SUBVENTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA DETR 2018

**REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE – MAIRIE – LOGEMENT DE
L'INSTITUTEUR
AUJOURD'HUI SALLE DES CEREMONIES – LOCAL PAROISSIAL – LOGEMENT**

**RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS
ET TRANSITION ENERGETIQUE / ECOLOGIQUE**

MONTANT H.T. : 343 036,89 EUROS

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes

VU le courrier de M. le Préfet en date du 9 novembre 2017 indiquant les catégories d'investissement bénéficiant d'une aide au titre de la DETR 2018

CONSIDERANT que la Commune souhaite rénover et réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école – mairie – logement de l'instituteur, devenu aujourd'hui salle des cérémonies – local paroissial – logement

CONSIDERANT l'étude thermique réalisé par la Société ANATAME et son diagnostic estimatif des travaux à réaliser

CONSIDERANT que ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie, tant pour les locaux à usages communaux que pour les futurs logements mis en location.

CONSIDERANT les entreprises retenues par délibération N° 04/01/2018 de ce jour

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

Le montant des marchés de travaux attribués par la délibération N° 04/01/2018 de ce jour, de **321 886,89** euros H.T. soit **386 264,27** euros T.T.C.

INDIQUE

Que les travaux de réhabilitation se décompose de la manière suivante :

	ERP	LOGEMENTS	COUT TOTAL
LOT 01 : Démolition, gros œuvre	11 618,44 €	9 376,56 €	20 995,00 €
LOT 02 : Charpente bois	5 390,47 €	29 377,07 €	34 767,54 €
LOT 03 : Couverture Zinguerie	8 770,31 €	17 806,39 €	26 576,70 €
LOT 04 : Echafaudage	1 023,00 €	2 077,00 €	3 100,00 €
LOT 05 : Menuiseries extérieures PVC et bois	9 394,06 €	10 809,01 €	20 203,07 €
LOT 06 : Plâtrerie Isolation	14 529,00 €	32 471,00 €	47 000,00 €
LOT 07 : Electricité	6 000,00 €	11 000,00 €	17 000,00 €
LOT 08 : Plomberie sanitaire	10 700,00 €	16 800,00 €	27 500,00 €
LOT 09 : Chauffage gaz + VMC	19 109,85 €	24 292,65 €	43 402,50 €
LOT 10 : Menuiseries intérieures	18 967,31 €	35 075,28 €	54 042,59 €
LOT 11 : Chape carrelages	765,80 €	2 928,82 €	3 694,62 €
LOT 12 : Sols souples	0,00 €	4 782,01 €	4 782,01 €
LOT 13 : Peintures	5 125,40 €	13 697,46 €	18 822,86 €
TOTAL HT	111 393,64 €	210 493,25 €	321 886,89 €
TOTAL TTC	133 672,37 €	252 591,90 €	386 264,27 €

RAPPELLE

Que le montant des honoraires de la Maîtrise d'Œuvre s'élève à la somme de **21 150,00** euros H.T. soit **26 100,00** euros T.T.C.

SIGNALE

Que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2018 pour les travaux d'investissement financés selon le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention de la DETR 2018

SOLLICITE

L'obtention des subventions définies dans les orientations de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2018 pour **un montant global de 343 036,89 euros HT soit 411 644,27 euros T.T.C.**

AUTORISE

M. le Maire ou son Adjoint délégué à déposer les dossiers auprès de M. le Préfet du Bas-Rhin afin d'obtenir la dotation ci-dessus définie

CHARGE

Le Maire et l'Adjoint délégué de procéder à l'élaboration du dossier de subventionnement comprenant :

- Délibération du Conseil Municipal approuvant l'opération
- Note explicative précisant l'objet et la consistance des travaux
- Un plan de financement prévisionnel
- Un devis descriptif

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Rue des Noyers

M. et Mme BACH ont fait une demande à la Mairie pour poser un portail afin de clôturer leur terrain ainsi que les places de parking à l'avant de leur maison.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable car le permis de construire a été délivré sans la pose d'un portail. En effet si le portail est installé, M. et Mme BACH risquent de garer leurs voitures sur la rue ce qui gênera la circulation.

Banque alimentaire

La banque alimentaire remercie l'ensemble des CCAS et des bénévoles pour la collecte 2017.

Usines Municipales d'Erstein

Afin d'assurer un service de distribution de l'électricité le plus performant possible, la Ville d'Erstein va faire évoluer les statuts des Usines Municipales d'Erstein et se rapprocher d'Electricité de Strasbourg pour former une Société d'Economie Mixte.

Cette opération permettra de continuer à proposer un service de proximité en bénéficiant des compétences reconnues d'un distributeur régional.

Conseil Départemental du Bas-Rhin

Présentation du bilan de l'avancement des travaux et des réparations des routes départementale du canton programmées pour 2017 pour la Commune de Limersheim.

Pose d'un enduit superficiel (gravillonnage) entre Limersheim et Hindisheim.

Grands anniversaire – Noces d'or 2018

Présentation des grands anniversaires et des noces d'or 2018.

Nom Usage	Prénom	Jour	Mois	Année	Age	Numéro	Rue
ANDLAUER	Marcel	05	janvier	1938	80	43	Circulaire
NITKA	Gunther	08	janvier	1933	85	41	Circulaire
HAMM	Juliette	20	janvier	1927	91		
ANDLAUER	Anne-Marie	17	février	1938	80	43	Circulaire
BEYHURST	Marie	01	avril	1928	90	41	Circulaire
BEYHURST	Marie-Thérèse	01	mai	1925	93	3	des Noyers
WALTER	Ernest	06	juillet	1933	85	3	de la Gare
MARX	Joseph	21	juillet	1938	80	7	Haute
HUGEL	Léonie	14	août	1924	94	31	Circulaire
BARTHELME	Denise	10	septembre	1938	80	63	Circulaire
SCHMITT	Annie	12	décembre	1938	80	69	Circulaire

Noces d'Or

1968

WALTER	Alfred	WICKY	Léonie	24	Mai
ROOS	Antoine	SCHREIBER	Irène	24	Mai
KIEFFER	Richard	PFLEGER	Odile	09	Novembre

Agenda

Présentation des prochaines dates de réunion du Conseil Municipal pour l'année 2018.

- 5 mars 2018
- 9 avril 2018 (Budget)
- 14 mai 2018
- 11 juin 2018
- 2 juillet 2018
- 3 septembre 2018
- 1^{er} octobre 2018
- 5 novembre 2018
- 10 décembre 2018

Vente de peupliers

La Commune a vendu 48 m³ de peupliers à M. MANGIN pour un montant de 1 296,00 € soit 27,00 € le m³.

Rapports des Commissions

Commission Mémoire

La prochaine réunion est prévue le jeudi 7 février à 18h00. Pour le moment, 3 chapitres sont validés.

Commission Urbanisme, Patrimoine foncier et Chasse

- La dernière réunion de la Commission d'appel d'offre a eu lieu ce jour à 19h00. Celle-ci avait pour but de désigner les offres retenus et non-retenus.

- L'entreprise L. HERTRICH propose des travaux de génie civil suite aux odeurs de mazout pour la cave du 6, rue du Vin (Rabotage du dallage, ponçage et mise en œuvre d'un ragréage) pour un montant de 1 156,06 € TTC. La Commission a émis un avis favorable pour les travaux. Le Conseil Municipal émet également un avis favorable.
- Pour le moment, nous n'avons pas reçu de retour négatif concernant l'expérimentation mise en place concernant l'allumage d'un lampadaire sur deux, à partir de 23h00 sur la portion de la rue circulaire allant de la caserne des pompiers à l'atelier Charron.

Tour de table

Bernadette SEURET

- La bibliothèque souhaite mettre en place un atelier devoirs pour les collégiens à la sortie du bus. L'aide serait apportée par les bénévoles de la bibliothèque ainsi que par des lycéens. Il faudrait prévoir un ordinateur et un copieur ou utiliser le copieur de l'école sous surveillance.
- Il faut relancer Vidéofutur concernant le branchement de l'école à la fibre.

Chantal DIEBOLT

- Passage piéton rue Haute / Circulaire
La mise en peinture de ce passage piéton est programmée dans les travaux 2018.

Quentin FENDER

- Décorations en osier dans le village / espaces verts : Elles ont été faites par des lycéens du lycée Le Corbusier dans le cadre de leurs examens.

Guillaume LUTZ

- Le problème de stationnement à l'intersection rue Haute / rue Circulaire est toujours présent.

Bernard HURSTEL

- Faire tailler les haies rue de la gare (problème de circulation)

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 5 mars 2018, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 24 et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX